

La présente déclaration regroupe la Déclaration d'impôt des corporations CT23, version abrégée, du ministère des Finances, ainsi que la Déclaration annuelle du ministère des Services gouvernementaux (MSG). La page 1 est commune aux deux déclarations. De plus, selon les critères auxquels répond la corporation, elle doit remplir soit la Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations, à la page 2, soit la Déclaration CT23 abrégée, aux pages 3 à 6. Les corporations qui ne répondent ni aux critères de dispense de produire la déclaration ni à ceux de la déclaration abrégée doivent remplir la déclaration CT23 générale.

La Déclaration annuelle (page 1 commune et annexes A ou K du MSG aux pages 7 et 8) renferme des renseignements non fiscaux recueillis en vertu de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, aux fins de maintien d'une base de données publique d'information sur les compagnies. Cette déclaration doit être remplie par les sociétés à capital-actions de l'Ontario ou les sociétés à capital-actions étrangères qui possèdent un permis extraprovincial d'exploitation en Ontario.

Réservé à l'usage du ministère

Déclaration annuelle du MSG requise? (Voir guide) Oui Non

Page 1 de 8

Raison sociale (y compris toute ponctuation) et adresse postale de la corporation/personne morale			N° de compte d'impôt des corporations de l'Ontario (MdF)		
			La présente déclaration CT23 couvre l'année d'imposition		
			de		
			à		
La corporation a-t-elle changé d'adresse depuis la dernière déclaration CT23 produite? <input type="checkbox"/> Oui	Date du changement	Année	Mois	Jour	Date de constitution ou de fusion de la corporation
Adresse du siège social (enregistré)					
			Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)		
Emplacement des livres et registres			Date de constitution ou de fusion de la corporation		
Nom de la personne à qui s'adresser concernant la présente déclaration CT23			Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada		
			Le cas échéant, inscrivez		
N° de téléphone			RC		
N° de télécopieur			Ressort de constitution en personne morale (corporation)		
Adresse du bureau principal en Ontario (corporations extraprovinciales seulement) (MSG)			Si la corporation n'a pas été constituée en Ontario, la date à laquelle les activités commerciales de l'entreprise ont débuté et cessé en Ontario :		
Ancien nom de la corporation (corporations extraprovinciales seulement) <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas (MSG)			Débuté		
			Cessé		
Au besoin, remplissez l'information appropriée à l'égard des dirigeants/gestionnaires/administrateurs de la compagnie à l'annexe A ou K. En cas d'espace insuffisant sur l'annexe A, vous pouvez en faire des photocopies. Indiquez le nombre d'annexes (MSG) soumises.			Nbre d'annexes		
Veuillez cocher la case Aucun changement si l'information fournie précédemment au MSG sur les dirigeants/gestionnaires/administrateurs de la compagnie est demeurée inchangée. Vous n'êtes pas tenu(e) de produire les annexes A et K (MSG).			<input type="checkbox"/> Aucun changement		
Preferred Language / Langue de préférence			English anglais <input type="checkbox"/> French français <input type="checkbox"/>		
			Réservé à l'usage du ministère		

Attestation (MSG)

J'atteste que tous les renseignements fournis sur la Déclaration annuelle sont exacts, véridiques et complets.

Nom de la personne qui autorise l'enregistrement (Prière d'écrire lisiblement ou de dactylographier le nom au complet)

Titre : D Administrateur O Dirigeant P Autre personne ayant connaissance des activités de la personne morale

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des peines en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations

Page 2 de 8

Fin d'année d'imposition									
année			mois			jour			

Raison sociale de la corporation	Numéro de compte d'impôt des corporations en Ontario (MdF)

(nom au complet, en lettres moulées)

Je soussigné(e), _____ déclare que :

la corporation susmentionnée répond à **tous** les critères (a) à (f) ci-dessous la dispensant de produire une déclaration pour l'année d'imposition, et qu'elle est donc dispensée, en vertu de la *Loi sur l'imposition des corporations*, de produire une déclaration d'impôt des corporations de l'Ontario.

Critères de la dispense de produire une déclaration :

- a) la corporation produit une déclaration fédérale d'impôt sur le revenu(T2) auprès de l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition;
- b) elle n'a pas de revenu imposable en Ontario pour l'année d'imposition;
- c) elle n'a aucun impôt des corporations de l'Ontario à payer pour l'année d'imposition;
- d) il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est canadien pendant toute l'année d'imposition (généralement, une corporation privée dont au moins 50 % des actions sont détenues par des résidents du Canada, tels que définis par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*);
- e) elle a communiqué son numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada au ministère des Finances; et
- f) elle n'est pas assujettie à l'impôt minimal sur les corporations (i.e. seule ou fait partie d'un groupe de corporations associées dont l'actif total dépasse 5 millions de dollars ou dont les revenus totaux dépassent 10 millions de dollars pour l'année d'imposition).

NOTE : La production de la présente déclaration et de la Déclaration annuelle ne remplace pas la production de la Déclaration d'impôt des corporations en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*.

Signature	Titre/lien avec la corporation	Numéro de téléphone	Date

Veillez prendre note que toute déclaration fautive en vue d'éviter de se conformer à la *Loi sur l'imposition des corporations* constitue une infraction passible d'une pénalité et/ou d'une amende.

Les corporations dispensées de produire qui déclarent et reportent des pertes à un exercice antérieur ou ultérieur **sont tenues de produire une déclaration**, accompagnée de toutes les annexes pertinentes pour l'année de la perte et pour l'année d'imposition à laquelle la perte est imputée.

Veillez fournir les trois renseignements suivants seulement si vous ne l'avez pas déjà fait à la page 1 de la déclaration. (par ex. CT23 et déclaration annuelle non requises)

1. Adresse postale de la corporation	2. Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	3. Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada
		Le cas échéant, inscrivez RC

Toute corporation doit présenter une **Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations** pour chaque année d'imposition où elle est dispensée de produire ladite déclaration, **dans les 6 mois** suivant la fin de son année d'imposition, à l'adresse indiquée au haut de la page 1.

Les corporations qui répondent « oui » à TOUS les critères suivants peuvent produire une version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23 :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| Oui | Non | (a) Il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est canadien pendant toute l'année d'imposition. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | Indiquez le capital-actions avec droit de vote appartenant à des résidents du Canada <input type="text"/> % (pourcentage le plus près) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (b) Le revenu imposable de la corporation pour l'année d'imposition s'élève à 200 000 \$ ou moins. Dans le cas d'une année d'imposition de moins de 51 semaines, le revenu imposable doit être majoré. (<i>voir guide</i>) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (c) La corporation n'était PAS membre d'une société de personnes ou d'une coentreprise (joint venture), ni membre d'un groupe de corporations associées pendant l'année d'imposition. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (d) L'actif total et le revenu brut de la corporation s'élèvent dans chaque cas à 1 000 000 \$ ou moins, et la corporation n'est pas une institution financière. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (e) La corporation NE demande PAS d'autres crédits d'impôt que la déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE), le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ou le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (f) L'année d'imposition de la corporation se termine le 1er janvier 2000 ou après. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (g) Le coefficient de répartition de la corporation en Ontario est de 100 %. |

NOTE : Les sociétés agricoles ou de pêche familiales peuvent également utiliser la présente **version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23** si elles ont répondu « oui » à (a), (b), (c), (e), (f) et (g), ci-dessus.

Déclaration d'impôt des corporations CT23 – Version abrégée

Veuillez cocher (✓) la (les) case(s) applicable(s) dans les sections **1** et **2** ci-dessous :

1 1 Corporation agricole familiale par. 1(2) 2 Corporation de pêche familiale par. 1(2) 14 Société de simple fiducie (bare-trust)

2 Première année de production Année d'imposition finale avant la dissolution (liquidation) Transfert ou réception d'actif(s) relativement à une corporation possédant un établissement permanent canadien à l'extérieur de l'Ontario

Déclaration modifiée Année d'imposition finale avant la fusion Acquisition de contrôle (art. féd. 249(4))

Changement de la fin de l'année d'imposition (nécessite l'approbation de l'Agence du revenu du Canada) Fin d'exercice financier flottante

Date d'acquisition de contrôle

année	mois	jour

La corporation était-elle inactive pendant l'année d'imposition? Oui Non

La corporation a-t-elle produit sa déclaration T2 de l'Agence du revenu du Canada? Oui Non

N° de permis de vendeur aux fins de la taxe de vente au détail de l'Ontario (utiliser le n° du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de compte d'impôt-santé des employeurs de l'Ontario (utiliser le n° du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Revenu brut 480

Total de l'actif (par bilan) 420

Sommaire

(voir guide)

Total de l'impôt exigible (impôt sur le revenu de 230) = 950

Moins: Paiements 960

Crédits d'impôt désignés

220 - 225 (voir guide) 955

Solde = 970

Si paiement exigible ci-joint * 990

Paiement excédentaire : Remboursement = 975

Affecter à

année	mois	jour

(comprend les intérêts créditeurs)

980

* Dans le cas d'un paiement exigible, libeller un chèque (tiré sur un établissement financier canadien) ou un mandat en monnaie canadienne à l'ordre du **Ministre des Finances**, et inscrire au dos votre numéro de compte d'impôt des corporations de l'Ontario.

Attestation

Je déclare être un cadre autorisé à signer pour la corporation et j'atteste, après avoir examiné la présente **déclaration CT23 ainsi que toutes les annexes et tous les états** joints à cette déclaration CT23 ou qui en font partie intégrante, que la déclaration est véridique, exacte et complète, et que les renseignements qu'elle renferme correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et registres de la corporation. J'atteste également que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la corporation, conformément à l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*. La méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par la présente déclaration est conforme à celle de l'exercice précédent, sauf exceptions expressément décrites dans un état annexé à la présente.

Signataire autorisé (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Note : L'article 76 de la *Loi sur l'imposition des corporations* prévoit des pénalités en cas de déclarations fausses, d'assertions trompeuses ou d'omissions.

Demande de report de pertes pour l'année d'imposition actuelle sur une (des) année(s) d'imposition antérieure(s)

	Pertes autres qu'en capital	Pertes en capital nettes	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
Montant total de la perte	910	920	930	940
Moins : la perte à reporter aux années d'imposition précédentes :				
i) 3 ^e exercice précédent	901	911	921	931
ii) 2 ^e exercice précédent	902	912	922	932
iii) 1 ^{er} exercice précédent	903	913	923	933
Perte totale à reporter sur les exercices antérieurs et à affecter à la réduction du revenu imposable	De 706	De 716	De 726	De 736
Solde de la perte pouvant être reporté sur les exercices suivants	919	929	939	949

Impôt sur le revenu

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt de l'Ontario	± de	690		•
Moins dons de charité	-	1		•
Moins dons à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et dons de biens culturels	-	2		•
Moins dividendes imposables déductibles, selon le formulaire fédéral T2 ann. 3	-	3		•
Moins contributions politiques de l'Ontario	-	4		•
Moins pertes des années précédentes reportées – Pertes autres qu'en capital	- de	704		•
Pertes en capital nettes	- de	714		•
Pertes agricoles	- de	724		•
Pertes agricoles restreintes	- de	734		•
Revenu imposable (pertes autres qu'en capital)	=	10		•
Revenu imposable de 10	• X coefficient de répartition de 100 % X 15.5%	=	40	•

Déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE) (art. 41)

(La DEPE ne sera pas accordée si cette section n'est pas remplie.)

Avez-vous demandé la déduction fédérale accordée aux petites entreprises (art. féd. 125(1)) durant l'année d'imposition ? (✓) Oui Non

Revenu tiré d'une entreprise exploitée activement au Canada aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 125 (1) a)		50		•
Revenu imposable fédéral moins le rajustement au titre du crédit pour impôt étranger (art. féd. 125 (1) b))	+ 51		•	
Plus les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 111)	+ 52		•	
Moins les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt de l'Ontario (art. 34)	- 53		•	
	=		•	54

Plafond des affaires pour l'exercice (ne dépassant pas 200 000 \$) 55

Partie du revenu admissible à la déduction de l'Ontario accordée aux petites entreprises coefficient de répartition de 100% X 56 = 60
le moindre de 50, 54 ou 55

Calcul du taux de DEPE	7,0% X	Nombre de jours dans l'année d'imposition Jours après le 31 déc. 1998 et avant le 1 ^{er} janvier 2000 Total des jours 74 ÷ 73 = + 75	
		Jours après le 31 déc. 1999 et avant le 1 ^{er} janv. 2001 Total des jours 76 ÷ 73 = + 77	
Taux de DEPE pour l'année d'imposition	75 + 77		= 78
Demander de 60	• X de 78	%	= 70

Total partiel de l'impôt sur le revenu 40 – 70 = 190

Moins crédits d'impôt désignés (voir guide)

Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIÉC) (art. 43.4) S'applique à l'embauche d'étudiants admissibles				
Crédit admissible de 5798 (joindre l'annexe sommaire F contenue dans le guide / la déclaration abrégée)			+ 192	•
Crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés (art. 43.6)				
S'applique à l'embauche de chômeurs admissibles titulaires de diplômes postsecondaires.	Nbre de diplômés de 6596	194		
Crédit admissible de 6598 (joindre l'annexe sommaire G contenue dans le guide / la déclaration abrégée)			+ 195	•

Total des crédits d'impôt désignés 192 + 195 = 220

Crédits d'impôt désignés Affectés à la réduction de l'impôt sur le revenu = 225

Impôt sur le revenu 190 – 225 **OU inscrire NUL en cas de déclaration de perte autre qu'en capital** = 230

Rapprocher le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu du fédéral et de l'Ontario, si les montants diffèrent.

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral - selon le relevé fédéral T2 ann. 1 ± 600 _____ •

Plus :

Déduction pour amortissement (fédéral)	+	601		•
Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (fédéral)	+	602		•
Gain en capital imposable (Ontario)	+	603		•
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	604		•
Réserves déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	605		•
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	606		•
Réserves déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	607		•
Frais d'exploration (fédéral) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG)	+	608		•
Déduction relative aux ressources (fédéral)	+	609		•
Déduction pour épuisement (fédéral)	+	610		•
Total d'autres éléments non déductibles en Ontario, mais déductibles au niveau fédéral (<i>joindre une annexe</i>)	+	614		•
Total partiel des additions 601 à 614	=			▶ 640 _____ •

Moins :

Déduction pour amortissement (Ontario)	+	650		•
Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (Ontario)	+	651		•
Gain en capital imposable (fédéral)	+	652		•
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	653		•
Réserves déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	654		•
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	655		•
Réserves déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	656		•
Frais d'exploration (Ontario) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG) (<i>joindre une annexe</i>)	+	657		•
Déduction pour épuisement (Ontario)	+	658		•
Déduction relative aux ressources (Ontario)	+	659		•

Incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail : (*S'applique* aux dépenses admissibles engagées après le 5 mai 1998.) (*voir guide*)

Dépenses admissibles : 665 _____ • X 30% X **coefficient de répartition de 100 %** = 666 _____ •

Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail : (*S'applique* aux dépenses admissibles engagées après le 1^{er} juillet 1998.) (*voir guide*)

Dépenses admissibles : 667 _____ • X 100% X **coefficient de répartition de 100 %** = 668 _____ •

Nombre d'employés ayant bénéficié 669 _____

Incitatif fiscal pour la sécurité des autobus scolaires : (*S'applique* à l'acquisition admissible d'autobus scolaires au cours de la période de trois ans débutant après le 4 mai 1999) (*voir guide*)

Dépenses admissibles : 670 _____ • X 30% X **coefficient de répartition de 100 %** = 671 _____ •

Total des autres montants déductibles pour l'Ontario (*joindre une annexe*) + 664 _____ •

Total partiel des déductions 650 à 661 + 663 + 666 + 668 + 664 = _____ • ▶ 680 _____ •

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt de l'Ontario 600 + 640 - 680 = 690 _____ •

Continuité des pertes reportées sur des années ultérieures

	Pertes autres qu'en capital (1)	Pertes en capital	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes	Pertes sur des biens personnels désignés
Solde – début d'exercice	700 (2)	710 (2)	720 (2)	730	740
Plus :					
Pertes de l'exercice en cours	701	711	721	731	741
Pertes de corporations remplacées (3)	702	712	722	732	
Total partiel	703	713	723	733	743
Moins :					
Pertes affectées pendant l'exercice à la réduction du revenu imposable	704	714 (4)	724 (4)	734 (4)	744 (4)
Pertes expirées pendant l'exercice	705		725	735	745
Pertes reportées sur les exercices précédents pour réduire le revenu imposable (5)	706 (2) À la page 3	716 (2) À la page 3	726 (2) À la page 3	736 (2) À la page 3	746
Total partiel	707	717	727	737	747
Solde – fin d'exercice	709	719	729	739	749

NOTES :

- (1) Les pertes autres qu'en capital comprennent les pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise (art. féd. 111 (8) b)), en application de l'art. 34.
- (2) En cas d'acquisition du contrôle de la corporation, l'utilisation des pertes peut être restreinte. Voir art. féd. 111 (4) à 111 (5.5), en application de l'art. 34.

- (3) Inscrire et indiquer s'il s'agit de pertes en cas de fusion (art. féd. 87 (2.1) et art. 87 (2.11)) et/ou de liquidation (art. féd. 88 (1.1) et 88 (1.2)), en application de l'art. 34.
- (4) Jusqu'à concurrence du montant applicable des gains ou du revenu seulement.
- (5) En général, un report sur les trois exercices précédents est applicable. Voir art. féd. 111 (1) et art. féd. 41 (2) b), en application de l'art. 34.

Analyse du solde par exercice d'origine

Exercice d'origine (par ordre chronologique)	Pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital de corporations remplacées	Pertes en capital nettes sur des biens personnels désignés seulement	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
800				850	870
801				851	871
802				852	872
803	820	830	840	853	873
804	821	831	841	854	874
805	822	832	842	855	875
806	823	833	843	856	876
807	824	834	844	857	877
808	825	835	845	858	878
809	826	836	846	859	879
Total	829	839	849	869	889

Annexe A : Renseignements relatifs aux corporations ontariennes

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario)

Pour soumettre des renseignements sur un autre dirigeant ou administrateur, photocopiez la présente page et joignez toutes les annexes remplies à votre déclaration.

Identification																																																															
Raison sociale de la corporation/personne morale (y compris toute ponctuation)		Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	Date de constitution ou de fusion																																																												
		<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>									<table border="1"> <tr> <td>année</td><td>mois</td><td>jour</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	année	mois	jour																																																	
année	mois	jour																																																													
Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants																																																															
Nom au complet et domicile élu :																																																															
Nom de famille		Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																												
Numéro et rue		Bureau																																																													
Ville/village		Province/état	Pays																																																												
			Code postal/Zip																																																												
Administrateur	Dirigeant																																																														
Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'élection <table border="1"> <tr> <td>année</td><td>mois</td><td>jour</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Date de cessation <table border="1"> <tr> <td>année</td><td>mois</td><td>jour</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	année	mois	jour				année	mois	jour				Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Nommé le</th> <th colspan="3">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th>année</th><th>mois</th><th>jour</th> <th>année</th><th>mois</th><th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Trésorier</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Autre (préciser)</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation			année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (préciser)							Autres postes (préciser) <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
année	mois	jour																																																													
année	mois	jour																																																													
	Nommé le			Date de cessation																																																											
	année	mois	jour	année	mois	jour																																																									
Président																																																															
Secrétaire																																																															
Trésorier																																																															
Directeur général																																																															
Autre (préciser)																																																															

Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants																																																															
Nom au complet et domicile élu :																																																															
Nom de famille		Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																												
Numéro et rue		Bureau																																																													
Ville/village		Province/état	Pays																																																												
			Code postal/Zip																																																												
Administrateur	Dirigeant																																																														
Êtes-vous un résident du Canada? (s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'élection <table border="1"> <tr> <td>année</td><td>mois</td><td>jour</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table> Date de cessation <table border="1"> <tr> <td>année</td><td>mois</td><td>jour</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	année	mois	jour				année	mois	jour				Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants : <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Nommé le</th> <th colspan="3">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th>année</th><th>mois</th><th>jour</th> <th>année</th><th>mois</th><th>jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Secrétaire</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Trésorier</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Autre (préciser)</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation			année	mois	jour	année	mois	jour	Président							Secrétaire							Trésorier							Directeur général							Autre (préciser)							Autres postes (préciser) <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
année	mois	jour																																																													
année	mois	jour																																																													
	Nommé le			Date de cessation																																																											
	année	mois	jour	année	mois	jour																																																									
Président																																																															
Secrétaire																																																															
Trésorier																																																															
Directeur général																																																															
Autre (préciser)																																																															

Note : Les articles 13 et 14 de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* prévoient des peines en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Annexe K : Renseignements relatifs aux corporations étrangères

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées dans un territoire situé à l'extérieur du Canada)

La corporation ne peut soumettre qu'une seule Annexe K. Prière de NE PAS photocopier.

Identification																	
Raison sociale de la corporation/personne morale (<i>y compris toute ponctuation</i>)	Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)		Date de constitution ou de fusion														
	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>										<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour			
année	mois	jour															
Renseignements relatifs à l'administrateur / au dirigeant																	
Nom et adresse du bureau du directeur général/gérant en Ontario :		<input type="checkbox"/> <i>Ne s'applique pas</i>															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)															
Numéro et rue		Bureau															
Ville/village	Province	Pays	Code postal														
Veuillez indiquer la période de nomination du directeur général/gérant :		Date d'entrée en vigueur	Date de cessation des fonctions														
		<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour				<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour					
année	mois	jour															
année	mois	jour															

Renseignements relatifs au représentant pour signification			
Veuillez indiquer si le représentant pour signification est un particulier ou une corporation :			
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> <i>cette case s'il y a lieu</i> <input type="checkbox"/> Particulier			
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)	
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province	Pays	Code postal
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> <i>cette case s'il y a lieu</i> <input type="checkbox"/> Corporation			Numéro d'entreprise de l'Ontario
Raison sociale de la corporation/personne morale (<i>y compris toute ponctuation</i>)			
Aux soins de			
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province	Pays	Code postal

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des peines en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

